

Préambule

Les présentes Conditions générales règlent tous les aspects contractuels entre les parents de nos élèves et le Collège et Lycée Saint-Charles. Elles mentionnent les modalités de communication, les règles de protection des données, les conditions d'admission pour les élèves jurassiens et Suisses. Les divers règlements de l'école – règlement général, règlement de l'externat sont disponibles sur le site internet et lors de l'entretien d'admission.

1. Admission

Pour être admis au Collège et Lycée Saint-Charles il convient de compléter la demande ad hoc et de la transmettre à l'administration du Collège.

Un entretien avec la commission d'admission est requis et l'inscription définitive est validée par le versement de la finance d'admission. Les rabais pour fratrie ne s'appliquent pas aux finances d'inscription

Une finance d'admission unique de CHF 500.00 sera perçue pour tout nouvel élève. Elle ne sera pas remboursée en cas d'annulation de l'inscription. Toutes autres ou plus amples indemnités pour rupture de contrat sont expressément réservées.

FINANCE D'ADMISSION	CHF 500.-
---------------------	-----------

2. Ecolage, pension et frais généraux

Les tarifs de pension et ecolage sont détaillés ci-dessous. Ils comprennent les cours à l'horaire du cursus suivi, les devoirs accompagnés ainsi que les prestations détaillées plus bas. Les frais d'ecolage comprennent les frais de cours figurant dans l'horaire de la classe ainsi que les devoirs accompagnés.

La langue officielle d'enseignement est le français. L'anglais est enseigné dans tous les niveaux scolaires et est également langue d'enseignement dans la structure du lycée bilingue. Les langues officielles du programme scolaire sont le français, l'anglais, l'allemand et l'italien au lycée.

D'autres langues hors programme officiel peuvent être enseignées hors cursus. Les tarifs des leçons de groupe s'appliquent dès 4 inscrits et plus ; en deçà de 3 inscrits, le cours sera facturé au prix d'un cours privé ou semi-privé.

FRAIS D'ÉCOLAGE		
	JURA	HORS CANTON
ECOLE PRIMAIRE CURSUS CH	CHF 6'600.-	CHF 14'400.-
ECOLE SECONDAIRE CURSUS CH (COLLEGE)	CHF 7'200.-	CHF 18'000.-
LYCEE MATURE SUISSSE (FRANÇAIS)	CHF 9'600.-	CHF 20'400.-
LYCEE MATURE SUISSSE BILINGUE ANGLAIS-FRANÇAIS	CHF 12'000.-	CHF 24'000.-
SECTION INTERNATIONALE (IB)	CHF 30'000.-	CHF 30'000.-

Pension

Les frais de pension comprennent le repas de midi.

FRAIS DE PENSION ANNUELS	
1 REPAS PAR SEMAINE	CHF 390.-
2 REPAS PAR SEMAINE	CHF 780.-
3 REPAS PAR SEMAINE	CHF 1'170.-
4 REPAS PAR SEMAINE	CHF 1'560.-
5 REPAS PAR SEMAINE	CHF 1'950.-

Frais généraux

Des frais généraux forfaitaires couvrant les livres, fournitures scolaires, sorties, semaines spéciales (camp de ski, classe verte primaire, voyages, semaine interdisciplinaire), activités culturelles et sportives, frais administratifs généraux sont facturés en deux fois, une première fois avant le début de l'année scolaire, soit en juillet ; la deuxième avant le début du 2^e semestre, soit en janvier. Leur montant est différent selon la section de l'école.

Un goûter pris entre la dernière période de cours et la leçon de devoirs accompagnés est inclus dans le forfait général.

FRAIS GENERAUX		
	JURA	HORS CANTON
ECOLE PRIMAIRE	CHF 1'000.-	CHF 1'000.-
ECOLE SECONDAIRE CURSUS CH (COLLEGE)	CHF 1'500.-	CHF 1'500.-
LYCEE MATURE SUISSSE (FRANÇAIS)	CHF 1'500.-	CHF 1'500.-
LYCEE MATURE SUISSSE BILINGUE ANGLAIS-FRANÇAIS	CHF 1'500.-	CHF 1'500.-
SECTION INTERNATIONALE (IB)	CHF 2'500.-	CHF 2'500.-

3. Cours d'appui et de coaching individuel ou en groupe restreint

Les cours d'appui et de coaching en groupe restreint sont facturés au tarif décrit ci-dessous. Les cours privés, semi-privés ou collectifs hors curriculum sont facturés séparément.

COURS PRIVES, SEMI-PRIVES ET COLLECTIFS – APPUIS ET COACHING SCOLAIRE INDIVIDUEL	
COURS PRIVES (PERIODE DE 45 MINUTES)	CHF 100.-
COURS SEMI-PRIVES MAX. 3 ELEVES (PERIODES DE 45 MINUTES)	CHF 60.-
COURS COLLECTIFS (DES QUATRE ELEVES, PERIODES DE 45 MINUTES)	CHF 30.-

4. Cours de préparation aux examens de langue et frais d'examens

Les frais de cours de préparation aux examens de langue seront facturés au semestre. Des frais supplémentaires sont appliqués pour l'examen de fin de scolarité des Ecoles catholiques suisses, ECS.

Des frais supplémentaires sont également appliqués pour les examens officiels tels que ceux de Cambridge, Goethe, Celi, de même que pour les cours supplémentaires en groupe, hors de l'horaire normal.

Tous les élèves se présentant à l'examen de maturité doivent s'acquitter des frais d'examen selon le barème cantonal. Ces frais sont inclus dans le forfait général.

AUTRES PRESTATIONS ACADEMIQUES	
COURS DE PREPARATION AUX EXAMENS DE LANGUE PAR SEMESTRE	CHF 1000.-
FRAIS D'EXAMENS	
EXAMENS ECS (ECOLES CATHOLIQUES SUISSES)	CHF 60.-
EXAMENS DE MATURITE (BAREME CANTONAL SUJET A MODIFICATIONS LEGALES)	CHF 100.-
FRAIS D'EXAMEN DE LANGUE	CHF 400.-
EXAMENS IB (MYP)	CHF 2'980.-

5. Livres et fournitures scolaires

Les manuels scolaires papier sont en prêt à l'école obligatoire, à acheter au lycée. Les livres et cahiers d'exercices ainsi que les fournitures scolaires ainsi que les supports de cours additionnels sont inclus dans le forfait général. Les licences d'utilisation de manuels scolaires numériques sont facturées en sus.

6. Equipement informatique

Chaque élève peut avoir besoin d'un ordinateur, PC ou MAC, compatible avec la suite Office 365, fournie par l'école. Des connexions au réseau sans fil sont à disposition dans l'école. L'école met à disposition un équipement informatique complet, tant dans les salles de classe que dans les salles dédiées à l'enseignement de l'informatique. Lorsque du matériel informatique est prêté à un élève, il en a la responsabilité. En cas de dommage, vol ou perte de ce matériel, des frais seront appliqués.

7. Activités

Les frais liés aux activités culturelles ou parascolaires sont inclus dans le forfait général.

8. Communication

Pour des raisons écologiques, le Collège et Lycée Saint-Charles privilégie la communication électronique. Par votre signature au bas de ces Conditions générales, vous acceptez implicitement de recevoir automatiquement toutes les correspondances par e-mail. Si vous le ne souhaitez pas, veuillez mettre votre adresse e-mail entre parenthèses sur le formulaire d'inscription.

9. Accord à l'utilisation des photos pour marketing et documentation de l'école.

Pour des raisons promotionnelles et de marketing le Collège et Lycée Saint-Charles produit et diffuse du matériel promotionnel de manière régulière. Les événements de l'école sont mis en valeur sur notre page Facebook et sur les réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant paraisse sur ces publications, veuillez le signaler expressément sur le formulaire d'inscription.

10. Protection des données

Le Collège et Lycée Saint-Charles respecte la législation suisse en matière de protection des données personnelles. Toute personne peut en tout temps avoir accès à ses données, les modifier ou les faire supprimer, notamment lors du départ de l'école.

L'ensemble des données personnelles récoltées par le Collège et Lycée Saint-Charles lors de l'inscription sont utilisées en vue de l'admission, de la gestion administrative de leurs études et éventuellement de l'internat au sein du Collège et Lycée Saint-Charles, de même que pour la réalisation des autres prestations offertes aux élèves.

Le Collège et Lycée Saint-Charles peut, sous certaines conditions, transmettre les données personnelles à d'autres intervenants de l'école auxquels il sous-traite des services (cuisine, partenaires de voyages et organisateurs de camps extrascolaires).

11. Facturation

La facturation pour les frais d'écolage et de pension est effectuée annuellement, avec 12 bulletins de versement. Les factures sont payables d'avance, avant le début des cours. Il est possible de demander une facturation mensuelle. Tous les frais supplémentaires non inclus seront facturés séparément deux fois par année. Les paiements cash ne sont pas acceptés.

En cas d'arrivée ou de changement en cours d'année, l'écolage sera facturé au prorata depuis le premier jour du mois.

12. Délais de paiement

Les factures doivent être réglées dans un délai de 30 jours de facturation ; la monnaie est le franc suisse (CHF).

Passé ce délai il est calculé un intérêt de retard de 1% par mois. Des frais administratifs et de rappel sont facturés en cas de retard de paiement :

- 1^{er} rappel : CHF 20.-
- 2^e rappel : CHF 50.-
- 3^e rappel : CHF 100.-

Aucune réservation de place ne pourra être effectuée tant que les frais d'admission n'auront pas été versés. Toute réclamation concernant les factures doit être adressée, par courrier, au Collège dans les 30 jours qui suivent leur émission.

Tant que les frais facturés n'auront pas été réglés les élèves ne pourront pas se rendre en classe.

13. Annulation, changement de statut, notification, renvoi et frais afférents

Pour les nouveaux élèves :

En cas de résiliation de l'inscription avant le 30 juin, des frais d'annulation équivalents à 2 mois d'écolage seront facturés.

Des frais d'annulation équivalents à trois mois d'écolage seront appliqués si l'inscription est annulée après le 30 juin.

Pour les élèves actuels :

En cas de retrait d'un élève décidé par les parents, avant la fin de l'année scolaire, tous les frais du trimestre en cours sont dus.

Tout élève interne qui passe à l'externat est soumis aux mêmes conditions.

Sauf avis écrit des parents avant le 31 mars, les élèves sont inscrits tacitement pour l'année scolaire suivante. Si l'annulation de réinscription tacite intervient après le 31 mars, la facture d'écolage des premiers trois mois sera due à titre de dédommagement.
En cas de renvoi d'un élève, tous les frais du semestre en cours sont dus.

14. Absences des élèves

A partir de la 4^e semaine consécutive d'absence motivée, la demi-pension n'est plus facturée. Une réduction sera accordée aux internes.

Aucune autre réduction n'est faite ni sur l'écolage ni sur les autres taxes.

15. Réductions familiales

Les enfants d'une même famille bénéficient des réductions suivantes :

- 2^{ème} enfant : 10% sur l'écolage et la pension ;
- 3^{ème} enfant : 15% sur l'écolage et la pension.

Aucune réduction sur les autres rubriques facturées.

16. Bourses du Canton du Jura pour lycéens

Les lycéens domiciliés dans le canton bénéficient de bourses de l'Etat conformément aux lois qui régissent les écoles officielles. En début d'année scolaire, les informations et formules nécessaires sont transmises par le biais des maîtres de classe.

17. Bourses du Canton du Jura pour les élèves de la scolarité obligatoire

Nos élèves peuvent demander, dans certains cas, des bourses pour la scolarité obligatoire. Les informations et formules nécessaires sont transmises en début d'année scolaire.

18. Contributions des communes jurassiennes à l'écolage

Certaines communes versent, soit aux parents, soit directement au Collège et Lycée Saint-Charles, une partie des écolages qu'elles seraient tenues de verser aux écoles secondaires publiques de la République et Canton du Jura. Le secrétariat du Collège et Lycée Saint-Charles ou votre secrétariat communal vous renseignera.

19. Code de conduite et règlement de l'école (tenue vestimentaire, drogues, alcool, respect interindividuel)

Les code de conduite et règlement de l'école sont disponibles sur le site et font partie intégrante des Conditions générales. Le non-respect des codes de conduite conduira à des mesures disciplinaires. En cas de violation grave du présent contrat ou des codes de conduite en vigueur l'élève peut être renvoyé avec effet immédiat.

Par leur signature, les parents acceptent que l'école puisse tester leur enfant pour la consommation d'alcool et de drogues non prescrites. Les parents reconnaissent par la présente que l'élève qui fournit, possède ou est testé positif pour des médicaments sans ordonnance ou pour des drogues sera tenu de quitter l'école avec des pénalités de renvoi.

20. Effets personnels

L'école décourage vivement les élèves à apporter des éléments de haute valeur comme des vêtements de marques, montres ou bijoux à l'école. La Direction décline toute responsabilité pour les pièces non marquées et / ou les valeurs non déposées chez les préfets d'internat.

21. Changement des conditions financières

Dès leur acceptation, ces conditions financières s'appliquent à tous les élèves admis pour l'année scolaire en cours, quelle que soit l'édition des conditions financières initialement signée par les parents. La présente édition des conditions financières s'applique automatiquement à tous les parents. Elles leur sont adressées sur simple demande au secrétariat.

22. Loi applicable et for juridique

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant de ce contrat, quel que soit le domicile des parents ou des représentants légaux. Il est fait élection de domicile et de for juridique dans le Canton du Jura et dans le district d'Ajoie, Porrentruy, pour toutes les difficultés pouvant surgir en relation avec le présent contrat.

Par leur signature, les parents ou responsables légaux de l'élève s'engagent à accepter pleinement les conditions générales, les règlements de l'école et codes de conduite joints, et en cas de réinscription, les conditions générales qui seront adaptées pour les années suivantes ainsi que toute clauses faisant partie du règlement du Collège et Lycée Saint-Charles.

Parent 1

Nom et Prénom :

Date et lieu :

Signature :

Parent 2

Nom et Prénom :

Date et lieu :

Signature :

Autre représentant légal

Nom et Prénom :

Date et lieu :

Signature :